



# GLOSSAIRE MOBILITÉ INTERNATIONALE

---

<b>Accord Bilatéral</b>	Accord établi d'université à université (Ex : UGA et Université Autonoma de Madrid).
<b>Accord Central</b>	Accord d'échange ouvert à tous les étudiants de l'UGA (sous réserve de disponibilité des matières chez le partenaire).
<b>Accord de Composante</b>	Accord d'échange conclu entre une composante et un partenaire, accessible uniquement pour les étudiants de la composante concernée.
<b>Accord Multilatéral/ Réseau</b>	Accord entre plusieurs universités françaises et plusieurs universités partenaires dans un ou plusieurs autres pays (Ex : ORA, TASSEP, BCI).
<b>Candidature UGA / partenaire</b>	La candidature pour une mobilité se fait en deux étapes. Une première candidature à l'UGA pour être sélectionné par l'UGA et représenter l'université chez un de ses partenaires. Une deuxième candidature auprès de l'université partenaire pour valider les choix de cours et le projet de mobilité. C'est l'université partenaire qui aura le dernier mot sur l'acceptation de l'étudiant.
<b>Central</b>	Les services centraux de l'Université Grenoble Alpes sont répartis en directions et en directions générales déléguées (DGD). Chaque direction veille à l'application de la politique de l'établissement et pilote l'action des composantes sur une thématique donnée (Communication, Formation, Relations Internationales...).
<b>Choix de cours/learning agreement</b>	Liste de cours suivis chez l'université partenaire, vérifiée et validée avant le départ par la composante. Permet la validation pédagogique l'année de mobilité et l'obtention du diplôme UGA par validation des acquis. Engage l'étudiant qui ne peut pas changer de matières sans refaire valider ce contrat pédagogique.
<b>Composante</b>	Chaque université comprend plusieurs unités de formation et de recherche (UFR), se rapportant à un champ disciplinaire plus ou moins large (exemple : unité de formation et de recherche en Chimie-bio, unité de formation et de recherche en mathématiques). Les UFR sont elles-mêmes regroupées dans des composantes, qui organisent leurs fonctionnements juridiques, organisationnels et financiers. Pour chacune des composantes il y a un bureau des relations internationales, composé en général d'un ou plusieurs correspondants administratifs et pédagogiques.



---

<b>Correspondants RI</b>	Personnels en charge d'accompagner les étudiants dans le domaine des relations internationales (RI) présents au niveau des composantes ou au niveau central de l'UGA (DGD-Développement International et Territorial, pôle Mobilité sortante).
<b>Echange</b>	Accord de partenariat entre deux ou plusieurs universités pour permettre à leurs étudiants d'effectuer un séjour universitaire chez le partenaire étranger. Durant l'échange l'étudiant reste inscrit dans son université d'origine et n'a pas à s'acquitter des frais d'inscriptions de son université d'accueil. Les matières étudiées pendant son échange lui permettront, à son retour en France d'obtenir le diplôme de son université d'origine par validation des acquis.
<b>Erasmus +</b>	Le programme Erasmus+, généralement appelé Erasmus, est un programme d'échange d'étudiants et d'enseignants entre les universités, les grandes écoles européennes et des établissements d'enseignement à travers le monde entier. A l'UGA, ces accords et les mobilités sont gérés en majorité par les composantes.
<b>Fil d'Ariane</b>	Ce service gratuit du Ministère des affaires étrangères et du développement international est disponible après inscription en ligne sur le site France-diplomatie. Il permet à chaque ressortissant français prévoyant un séjour à l'étranger de signaler sa présence sur le territoire et de recevoir des consignes de sécurité concernant son pays de destination. En cas de situation de crise dans le pays d'accueil, le voyageur recevra des SMS ou des e-mails pour être tenu informé de l'évolution de la situation et des potentiels rapatriements prévus.
<b>« Hors Europe »</b>	Formulation usuelle utilisée par les agents « RI » pour parler des Programmes d'échanges établis hors du programme Erasmus+. Usuellement avec des partenaires internationaux et départs en mobilité dans des pays externes à l'UE et gérés en majorité par les services centraux (le pôle Mobilité sortante).
<b>Mobilité encadrée</b>	La mobilité d'études encadrée consiste à effectuer une partie du cursus universitaire (niveau licence et niveau master) dans une université étrangère partenaire de l'UGA. L'existence d'un accord d'échange établit le nécessaire cadre juridique à la réalisation de la mobilité, et permet une reconnaissance académique du séjour. L'étudiant doit passer des étapes de sélection et être accepté dans un programme de mobilité pour effectuer ce cursus chez le partenaire.
<b>Mobilité individuelle</b>	Cursus universitaire réalisé à l'international en dehors des accords d'échanges proposés par l'université d'origine de l'étudiant. L'étudiant devient étudiant à part entière de l'université qu'il a choisi : il doit se plier aux règles locales et s'acquitter des frais d'inscription locaux. Aucun encadrement ni aucune validation des acquis ne sont prévus à l'UGA et l'étudiant s'organise en autonomie.



## Services Consulaires

Le consulat ou l'ambassade du pays concerné en France vous informera sur la démarche à suivre pour obtenir un visa du pays (Hors UE) dans lequel vous séjournerez (démarche sur place, par courrier ou par internet, type de visa, liste des pièces à fournir, coût, délai de délivrance....). L'UGA ne propose pas d'accompagnement pour ces démarches.

## UGA

Université Grenoble Alpes, établissement public d'enseignement supérieur issu de la fusion des universités grenobloises historiques et de grands centres de recherche et écoles locales (Grenoble-I, Grenoble-II, Grenoble-III), Grenoble INP, ENSAG, CEA Grenoble ainsi que l'Institut d'études politiques de Grenoble.

## Université Partenaire

Université avec laquelle l'UGA a un accord de partenariat aussi parfois appelée "université d'accueil".